Avis public

VILLE DE SEPT-ÎLES

CONSULTATION ÉCRITE

(En raison de la pandémie de la COVID-19)

Projet de règlement n° 20-07

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 - MODIFICATIONS À L'ARTICLE 23.5.2 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS ET USAGES COMMERCIAUX AU REZ-DE-CHAUSSÉE DES BÂTIMENTS

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement n° 20-07 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Modifications à l'article 23.5.2 : Dispositions spécifiques aux activités et usages commerciaux au rez-de-chaussée des bâtiments », la soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, donne avis public de ce qui suit :

1° Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2020, le projet de règlement n° 20-07 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Modifications à l'article 23.5.2 : Dispositions spécifiques aux activités et usages commerciaux au rez-de-chaussée des bâtiments ».

2° L'objet de ce règlement est d'amender le règlement de zonage afin de permettre les usages relatifs aux services sociaux hors institution au rez-de-chaussée des bâtiments.

3° En raison de la **pandémie de la COVID-19**, le conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une **consultation écrite**.

4° Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici **le 6 août 2020** au Service de l'urbanisme, de la manière suivante:

- Par la poste : 546, avenue De Quen, Sept-Îles (Québec) G4R 2R4
- Par courriel : urbanisme@septiles.ca
- Dans la boîte à courrier : située à l'hôtel de ville au 546, avenue De Quen

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption d'un second projet de règlement.

5° Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6° Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification de zonage (nature de la demande, documents au soutien de la demande et analyse du Service de l'urbanisme) seront disponibles pour consultation sur le site Internet municipal à l'adresse **septiles.ca**.

.

DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 15e jour du mois de juillet 2020.

Me Valérie Haince, OMA
Greffière

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché dans l'hôtel de ville, une copie de l'avis ci-dessus, le 22 juillet 2020 et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Le Nord-Côtier*, édition du 22 juillet 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22e jour du mois de juillet 2020.

Me Valérie Haince, OMA
Greffière
VH/vc